

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2020-**  
**07 –**  
**ACTUALISATION**  
**DU CAHIER DES**  
**CHARGES DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.11.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 05 DEC. 2020

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD  
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE  
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX  
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,  
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES  
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia,  
GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE  
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAÏANI Audrey

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de  
vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en  
place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les  
façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du  
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération  
du Conseil Municipal n° 2019-304 du 14 décembre 2019.

Afin de permettre un ravalement complet et de qualité, Monsieur le Maire  
propose d'actualiser le cahier des charges pour tenir compte du  
traitement des éléments remarquables pouvant représenter des surcoûts  
architecturaux : les menuiseries bois, portes, volets, porte de garage,  
ferronnerie (garde-corps, grilles), reprise des pierres, encadrement  
façade, ouvertures et balcons, zinguerie (chéneaux, descentes eaux  
pluviales), éléments de décor maçonnés ou peints.

Il convient d'intégrer à la subvention principale, une aide de 25 % ou 60 % du coût des travaux TTC en fonction du secteur concerné, restant plafonné à :

- 2 500 € dans le secteur de base à 25 %
- 5 000 € dans le secteur spécifique à 60 %

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le cahier des charges des aides à la réhabilitation des façades, annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 20 novembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le cahier des charges actualisé des aides à la réhabilitation des façades.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des charges.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

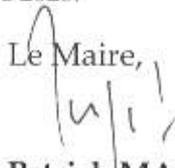
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :	04 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	02 DEC. 2020
Par publication le :	05 DEC. 2020
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL,	

Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20201124-DB2020242-DE  
Reçu le 02/12/2020